



## **PANIQUE A BORD ?**

Samedi 20 septembre : [des amendements](#) sont déposés auprès de la commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi sur la transition énergétique. Ces amendements qui concernent les zones non interconnectées de moins de 100 000 clients permettraient à une autre structure qu'EDF et ERDF d'assurer le service public de l'électricité sur ces petites îles. La transition énergétique de l'île de Sein pourrait enfin être lancée par IDSE, plus de 15 ans après [les premières demandes](#) des élus et des habitants.

Voilà de quoi inquiéter à la Tour de la Défense à Paris, le siège d'ERDF... Cet amendement arrive alors qu'ERDF pensait que le revirement du Maire, contestant la volonté du Conseil municipal, suffirait à tuer le projet...

Hasard ou coïncidence, le Maire de Sein intervient dans Ouest France, dès le lendemain dans l'édition du dimanche, apparemment en catastrophe, pour faire passer [le message](#) qu'il y aurait un projet bien avancé d'ERDF, projet qui serait en avance sur IDSE...

[Un article plus détaillé](#) paraîtra le lundi. Ce nouvel article est l'occasion de rectifier le tir : l'article indique que contrairement à ce qu'ERDF et EDF avaient ultérieurement laissé croire au Maire, ce dernier n'a en la matière aucun pouvoir (les décisions appartiennent aujourd'hui à EDF et ERDF seuls), et il ne peut donner qu'un avis – qui n'engage d'ailleurs que lui, le conseil n'ayant pas été consulté.

Faute de temps sans doute, l'article du lundi reprend tout de même beaucoup d'erreurs déjà formulées dans l'article précédent : le dossier ERDF n'a en effet pas été présenté aux conseillers municipaux (comme il serait logique dans une démocratie locale) mais seulement au Maire.

Parmi les erreurs, et pas des moindres : « *le Maire n'a pas encore eu connaissance du projet porté par IDSE* » : il a pourtant participé en tant qu'habitant aux réunions de travail sur la création d'IDSE, le siège de la société est installé à Sein et touche la Mairie, des dépliants sur le projet sont disponibles dans les commerces de l'île, et un courrier de novembre 2013 où IDSE proposait de présenter son projet au conseil municipal, lui avait été remis en tant que conseiller en main propre. Ce courrier est d'ailleurs toujours en attente de réponse (il interrogeait le Maire sur les raisons qui le conduisaient à ne pas réclamer une subvention de la Région accordée au projet porté par IDSE). La précipitation, sans doute...

Les bons vieux arguments ressortent: « sans nous, l'île se retrouverait dans le noir » ! Seul ERDF pourrait en effet assurer la sécurité énergétique de l'île. Que se passe-t-il donc sur les paquebots avec des milliers de personnes à bord, sans ERDF (et EDF...) : serait-ce la panique ? Sans ERDF (et EDF), les seules lumières à bord seraient elles des bougies ? Cet argument a du mal à passer à SEIN, île de marins, les marins sachant très bien qu'il y a de l'électricité sur les paquebots même sans EDF et ERDF...

Mais voici le plus gros (grossier ?) de cette histoire : comme dirait le Canard Enchaîné (qui s'est intéressé au dossier), ERDF s'est un peu précipité et s'est pris les palmes dans le tapis... Depuis quand ERDF, le distributeur (c'est-à-dire le gestionnaire du réseau) pourrait-il devenir producteur ? C'est clairement interdit par la loi, les activités doivent être séparées (entre production et distribution). Il y a des exceptions pour les petits territoires et les îles où il est écrit qu'EDF peut tout faire. Ainsi, ERDF est encore moins légitime sur les îles ! Le Maire devrait peut-être s'assurer qu'il discute bien avec le bon interlocuteur...

Pourquoi donc tant de précipitation du côté d'ERDF pour montrer qu'elle a un projet... alors qu'il est strictement impossible pour elle de le mettre en œuvre ? Est-ce ERDF qui aurait le plus à perdre dans ce dossier ?

La société ERDF a aujourd'hui le monopole de la distribution d'électricité : elle assure en effet la gestion de ce réseau sur 95 % du territoire français.

Une expérimentation à Sein montrant qu'une toute petite communauté serait en mesure d'assurer le même service pour moins cher pourrait être désastreux pour le dogme « l'électricité ne peut être que centralisée ».

La société ERDF peut être rassurée, Sein est un site non interconnecté aux caractéristiques très particulières, qui ne peut aucunement être comparé au reste du territoire et qui ne concerne que quelques centaines d'habitants. La société IDSE n'a par ailleurs aucune prétention à devenir un concessionnaire national !

La communication d'ERDF relayée par le Maire aurait-elle pour but de tromper les parlementaires garants de l'intérêt général ? De notre côté, nous leur faisons confiance pour prendre la bonne décision...

Pour tout renseignement : Patrick Saultier – Directeur Général d'Île de Sein Energies - 06 11 90 35 24  
<http://idsenergies.fr/> - mail : [contact@idsenergies.fr](mailto:contact@idsenergies.fr)

Pour voir les articles, cliquer sur [les liens](#)